

**ARRÊTÉ n°SU2023-161 PORTANT APPEL À CANDIDATURE POUR LA DÉSIGNATION
DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SANTÉ
DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

La Présidente de Sorbonne Université

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;
Vu les Statuts et le Règlement intérieur de Sorbonne Université ;
Vu les Statuts de la faculté de Santé de Sorbonne Université, et notamment l'article 11 ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2023 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagers et usagers au conseil de la faculté de Santé ;

ARRÊTE

Article 1

Un appel à candidatures, tel qu'annexé au présent arrêté, pour la désignation des personnalités extérieures du conseil de la faculté de Santé de Sorbonne Université est publié sur le site internet de Sorbonne Université.

Article 2

La date limite de réception des candidatures est fixée au jeudi 5 octobre à 17h00.

Article 3

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Paris, le **12 SEP. 2023**

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM





Les 18 et 19 octobre 2023, Sorbonne Université procédera à l'élection des représentants des personnels et des usagers du conseil de la faculté de santé Sorbonne Université.

Le conseil de la faculté de santé Sorbonne Université est composé de 40 membres, répartis ainsi :

- 32 représentants des personnels et étudiants ;
- 4 personnalités extérieures désignées par l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Région Île-de-France, l'INSERM et l'AP-HP ;
- 4 personnalités extérieures élues par le conseil à titre personnel en raison de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles portent aux activités de la faculté sur proposition des membres du conseil
 - 1 membre des hôpitaux associés à la faculté ;
 - 1 membre du Conseil ordinal d'une profession de santé à l'Ordre, formée par la faculté de santé ;
 - 2 membres d'organismes humanitaires, d'associations de patients ou d'associations culturelles ou scientifiques.

Sorbonne Université espère la candidature de personnes disposées à encourager son développement et souhaitant s'investir dans les projets de la faculté de Médecine.

Ces 4 personnalités seront désignées dans les 15 jours suivants la proclamation des résultats des élections par les membres nouvellement élus du conseil et les 4 autres personnalités préalablement désignées par leurs structures respectives.

Le code de l'Éducation prévoit, notamment en son article L712-3, que le choix final des personnalités tient compte de la répartition par sexe afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration. Il s'ensuit que la désignation finale par vote des dites personnalités devra prendre en compte cette exigence de parité, notamment en fonction des désignations préalables de personnalités extérieures désignées par leurs structures respectives.



Les candidatures doivent être déposées selon l'une des modalités suivantes :

Mode de dépôt	
Par courriel	medecine-dg-ps@sorbonne-universite.fr
Par courrier, envoi en LR-AR la date de réception du courrier faisant foi.	Faculté de santé Sorbonne Université Direction Générale- Affaires juridiques et Vie Institutionnelle 91 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS

Pour être recevables, les candidatures devront obligatoirement comprendre :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation portant acte de candidature au titre d'une qualité et mentionnant les nom, prénom, adresses électronique et postale, numéro de téléphone ainsi que, le cas échéant, la qualité d'ancien diplômé ou ancienne diplômée de Sorbonne Université, de l'université Paris-Sorbonne ou Pierre et Marie Curie.

Pour tous renseignements, contacter le 01 40 77 95 65.

Une fois recueillies, après vérification de leur recevabilité, les candidatures sont communiquées aux nouveaux membres élus et désignés des différents conseils appelés à siéger.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **jeudi 5 octobre 2023 à 17 heures 00.**

CALENDRIER

Mardi 12 septembre 2023	Diffusion de l'appel à candidatures
Jeudi 5 octobre 2023 à 17 h 00	Date limite de réception des candidatures pour le conseil de faculté
Semaine du 6 novembre 2023	Désignation des personnalités qualifiées par les membres élus du conseil de la faculté de santé
Semaine du 11 décembre 2023	Election du Doyen ou de la Doyenne de la faculté de santé par tous les membres du conseil de la faculté de santé